



Canada School
of Public Service

École de la fonction
publique du Canada



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2023
No de catalogue : SC101-1F-PDF
ISSN : 2819-2818

École de la fonction publique du Canada
373, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1N 6Z2

Aussi disponible en anglais

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2023-2024. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la [Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs et objectifs

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a été créée le 1er avril 2004, lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la partie IV de la [Loi sur la modernisation de la fonction publique](#). L'École est un établissement public du portefeuille du Conseil du Trésor, et dont la mission est énoncée dans la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#).

Une description sommaire des programmes de l'École se trouve dans le [Plan ministériel 2023-2024](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'École accordées par le Parlement et celles utilisées par l'École, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2023-2024. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'École utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière

L'École a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programmes qui sont payées par les fonds du Trésor. De plus, l'École a des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi qu'une autorisation législative pour les revenus disponibles.

Rapport financier trimestriel

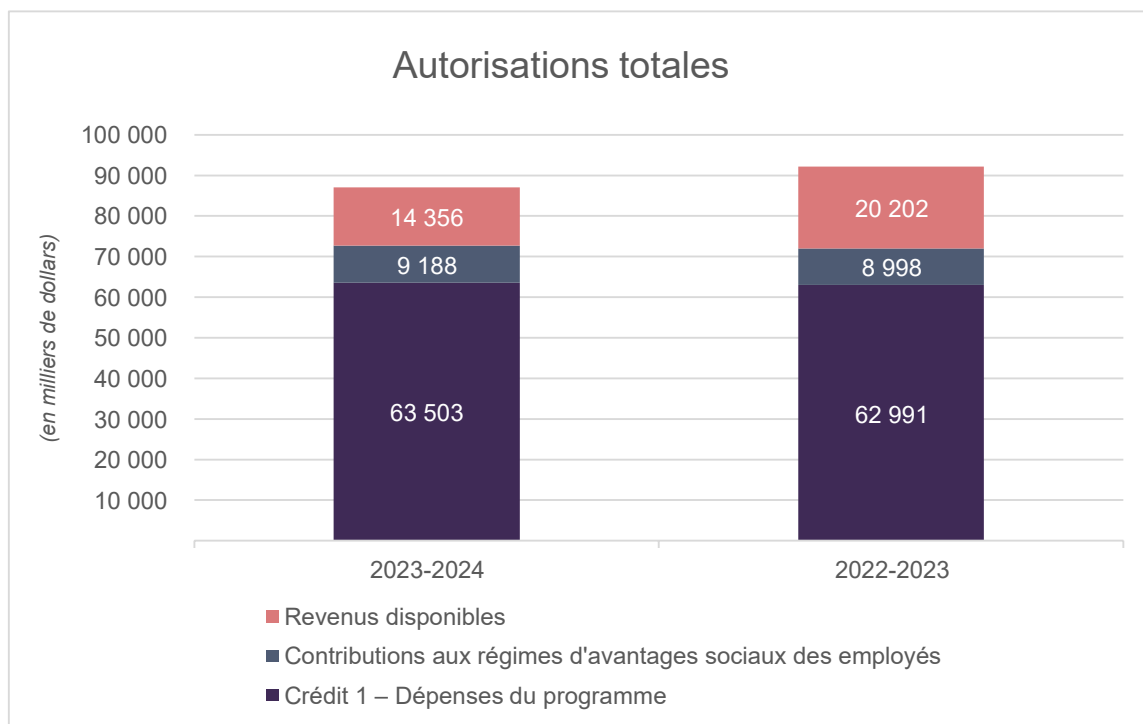
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 Autorisations totales pour l'exercice 2023-2024

Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2023-2024 s'élève à 87,0 millions de dollars, dont 63,5 millions de dollars en autorisations votées et 23,5 millions de dollars en financement législatif. Les autorisations législatives de l'exercice 2023-2024 comprennent 6,7 millions de dollars de revenus disponibles prévus, 7,6 millions de dollars de revenus disponibles reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18 (2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, et 9,2 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Le total des autorisations disponibles pour 2023-2024 a diminué de 5,1 millions de dollars ou 6% par rapport aux 92,1 millions de dollars disponibles pour l'exercice 2022-2023. L'écart est principalement attribuable à une diminution de 2,7 millions de dollars des revenus disponibles reportés de l'exercice précédent et d'une diminution temporaire de 3,1 millions de dollars en raison d'un décalage dans la perception des revenus compensée par une augmentation de 0,5 million de dollars de crédit voté et de 0,2 million de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.



2.2 Dépenses prévues pour l'exercice 2023-2024

L'École prévoit des dépenses de 87,0 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024, dont 75,0 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux et 12,0 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien. Comparativement au même trimestre de l'année dernière, il y a une diminution temporaire des dépenses prévues principalement causée par le décalage dans la perception des revenus.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

2.3 Dépenses pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Comparativement à la même période l'année dernière, les dépenses ont légèrement diminué de 0,8 million de dollars (19,0 millions de dollars contre 19,8 millions de dollars), composé principalement d'un écart associé au :

- Autres subventions et paiements : Augmentation de 2,2 millions de dollars, liée aux recouvrements des dépenses qui ont été perçus plus tôt cette année;

Compensé par :

- Personnel : Augmentation de 1,3 million de dollars principalement attribuable à une augmentation des effectifs et des salaires reliées aux conventions collectives signées l'an dernier.

3. Risques et incertitudes

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, l'École doit offrir des produits d'apprentissage pertinents et de qualité, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir le faire et être en mesure de s'adapter aux priorités changeantes et aux besoins d'apprentissage. L'École gère ses ressources financières avec prudence afin d'y parvenir.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Les changements suivants dans le personnel de direction se sont produits au cours du premier trimestre :

- Le 1^{er} avril 2023, à la suite du départ de Tom Roberts, le président a annoncé la nomination de Wendy Bullion-Winters au poste de vice-présidente, Direction générale de l'appui organisationnel et dirigeante principale des finances, effectif le 1^{er} avril 2023.
- Le 1^{er} avril 2023, le président a annoncé la nomination de Jodi Brouillard au poste de vice-présidente, Direction générale de l'expérience utilisateur et du service, effectif le 1^{er} avril 2023.

Approuvé par

(version originale signée)

Taki Sarantakis
Président

(version originale signée)

Wendy Bullion-Winters
Vice-présidente, Direction générale d'appui organisationnel et Dirigeante principale des finances

État des autorisations (non vérifié)

| <i>(en milliers de dollars)</i> | Exercice 2023-2024 | | |
|---|--|--|--|
| | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement | 63 503 | 16 735 | 16 735 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 9 188 | 2 297 | 2 297 |
| Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> | 14 356 | - | - |
| AUTORISATIONS TOTALES | 87 047 | 19 032 | 19 032 |

| <i>(en milliers de dollars)</i> | Exercice 2022-2023 | | |
|---|--|--|--|
| | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement | 62 991 | 17 602 | 17 602 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 8 998 | 2 249 | 2 249 |
| Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> | 20 202 | - | - |
| AUTORISATIONS TOTALES | 92 191 | 19 851 | 19 851 |

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

| <i>(en milliers de dollars)</i> | Exercice 2023-2024 | | | Exercice 2022-2023 | | |
|---|---|---|--|---|---|--|
| | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 | Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2023 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 | Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2022 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| Dépenses | | | | | | |
| Personnel | 74 951 | 18 730 | 18 730 | 79 241 | 17 393 | 17 393 |
| Transports et communications | 667 | 143 | 143 | 800 | 33 | 33 |
| Information | 456 | 81 | 81 | 903 | 84 | 84 |
| Services professionnels et spéciaux | 6 497 | 1 097 | 1 097 | 7 628 | 1 317 | 1 317 |
| Location | 4 766 | 667 | 667 | 5 090 | 624 | 624 |
| Services de réparation et d'entretien | 155 | 5 | 5 | 317 | 1 | 1 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 103 | 6 | 6 | 191 | 12 | 12 |
| Acquisition de terrains, bâtiments et travaux | 1 274 | - | - | - | - | - |
| Acquisition de matériel et d'outillage | 1 169 | 372 | 372 | 1 009 | 284 | 284 |
| Autres subventions et paiements | (2 988) | (2 069) | (2 069) | (2 988) | 103 | 103 |
| DÉPENSES BUDGÉTAIRES TOTALES | 87 047 | 19 032 | 19 032 | 92 191 | 19 851 | 19 851 |